



CANTON DE GODERVILLE
MAIRIE DE
SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE

Tél : 02.35.27.21.67

Envoyé en préfecture le 19/03/2024
Reçu en préfecture le 19/03/2024
Publié le 19/03/2024
ID : 076-217606508-20240319-ARRETE222024-AI

N° 22 - 2024

ARRETÉ MUNICIPAL

Chaussée rétrécie et Limitation de vitesse Routes de Manneville, de Bornambusc, d'Ecrainville et Impasse du Seillot

Le Maire de la Commune de Saint-Sauveur-d'Emalleville,
Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-5 et R. 411-8 ;
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-2,
L. 2213-1, L. 2213-5, L. 2512-13 et R 2213-1 ;
Vu le Code de la voirie routière ;
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière,

- Vu le danger représenté par des poteaux téléphoniques trop anciens un remplacement de poteaux téléphoniques en métal ou composite sera effectué par la société « Groupe ALQUENRY & Sous traitants » pour le compte de ORANGE NORMANDIE routes de Manneville, de Bornambusc, d'Ecrainville et Impasse du Seillot.

Arrête :

Art. 1er. Considérant le danger représenté par des poteaux téléphoniques trop anciens routes de Manneville, de Bornambusc, d'Ecrainville et Impasse du Seillot, une intervention de la société « Groupe ALQUENRY & Sous traitants » est prévue à partir du 12/04/2024 afin d'effectuer les réparations.

Art. 2 – La chaussée des routes de Manneville, de Bornambusc, d'Ecrainville et Impasse du Seillot sera rétrécie à compter du 12/04/2024 et la vitesse limitée à 50KM/heure sur une durée de 90 jours.

Art. 3. – Cet arrêté sera implanté par la mairie sur les lieux concernés. Des panneaux signalant les travaux et la chaussée rétrécie seront implantés par la société en charge des travaux.

Art. 4. -Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Art. 5. -Ampliation de cet arrêté sera transmise en Sous-Préfecture.

Fait à Saint-Sauveur-d'Emalleville, le 15 Mars 2024.

Le Maire,

